

**Association des Assistantes Maternelles  
de la Charente**

	Remboursement Régime Obligatoire*	Remboursement MUTUELLE 403*	Remboursement Total *
<b>➤ SOINS MEDICAUX</b>			
<b>▪ HONORAIRES MEDICAUX</b>			
Consultations et visites généralistes	70 %	130 %	<b>200 %</b>
Consultations et visites spécialistes	70 %	130 %	<b>200 %</b>
Médecins non conventionnés	70 %	130 %	<b>200 %</b>
Ostéopathes, chiropracteurs, étioopathes, <i>non pris en charge RO – limité à 3 séances par an</i>	-	Forfait /séance : 45 €	<b>45 € / séance</b>
Actes de chirurgie en cabinet	70 %	30 %	<b>100 %</b>
Actes techniques médicaux	70 %	30 %	<b>100 %</b>
Actes d'imagerie médicale	70 %	130 %	<b>200 %</b>
Actes d'échographie	70 %	130 %	<b>200 %</b>
Analyses et examens biologiques	70 % / 60 %	130 % / 140 %	<b>200 %</b>
Transports	65 %	35 %	<b>100 %</b>
<b>▪ AUXILIAIRES MEDICAUX</b>			
Infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues	60 %	140 %	<b>200 %</b>
<b>➤ PHARMACIE</b>			
Pharmacie	65 % / 30 % / 15 %	35 % / 70 % / 85 %	<b>100 %</b>
<b>➤ OPTIQUE</b>			
Verres - Monture	60 %	<b>Forfait annuel : 300 €</b>	<b>RO + 300 €</b>
Supplément verres multifocaux <i>limité à 2 verres par an</i>	-	<b>Forfait / verre : 150 €</b>	<b>150 €/verre</b>
Lentilles acceptées ou refusées RO	60 % / -	<b>Forfait annuel : 250 €</b>	<b>250 €/an</b>
<b>➤ DENTAIRE</b>			
Soins	70 %	30 %	<b>100 %</b>
Prothèse dentaire remboursable	70 %	<b>330 %</b>	<b>400 %</b>
<b>Prothèse dentaire non remboursable (réf NGAP et CCAM)</b>	-	<b>Forfait annuel : 400 €</b>	<b>400 €/an</b>
Orthodontie acceptée	100 %	200 %	<b>300 %</b>
<b>➤ APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES MEDICAUX (autres que dentaire et optique)</b>			
Prothèses auditives, orthopédie, appareillages et accessoires médicaux	60 % / 100 %	40 % / -	<b>100 %</b>
Supplément Prothèses auditives	-	Forfait prothèse 305 €	<b>305 €/prothèse</b>
Supplément Prothèses mammaires et capillaires	-	150 €/an	<b>150 €/an</b>
<b>➤ CURE</b>			
Honoraires de surveillance	70 %	30 %	<b>100 %</b>
Forfait thermal - frais d'hébergement - transports	65 %	107 €	<b>RO + 107 €</b>
<b>➤ MATERNITÉ (si la mère est inscrite à la MUTUELLE 403)</b>			
Naissance, adoption plénière ( <i>enfant de moins de 16 ans</i> ) Forfait par enfant	-	153 €	<b>153 €</b>

	Remboursement Régime Obligatoire*	Remboursement MUTUELLE 403*	Remboursement Total *
<b>➤ HOSPITALISATIONS</b>			
<i>Hôpitaux publics ou cliniques conventionnées</i>			
▪ <b>MEDICALE</b>			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	<b>100 %</b>
Soins et honoraires	80 % / 100 %	20 % / -	<b>100 %</b>
Transports	65 %	35 %	<b>100 %</b>
▪ <b>CHIRURGICALE</b>			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	<b>100 %</b>
Soins et honoraires	80 % / 100 %	120 % / 100 %	<b>200 %</b>
Transports	65 %	35 %	<b>100 %</b>
▪ <b>OBSTETRIQUE</b>			
Frais de séjour	100 %	-	<b>100 %</b>
Soins et honoraires	100 %	-	<b>100 %</b>
Transports	65 %	35 %	<b>100 %</b>
<b>Forfait journalier</b>	-	18 € / jour	<b>18 € / jour</b>
<b>Chambre particulière</b>	-	68 € / jour	<b>68 € / jour</b>
<b>Chambre particulière en chirurgie ambulatoire</b>	-	20 € / jour	<b>20 € / jour</b>
<b>Frais d'accompagnant - enfant de moins de 16 ans (dès la 1<sup>ère</sup> nuit pour une hospitalisation d'au moins 3 nuits et pour une durée maximale de 30 nuits)</b>	-	13 € / nuit	<b>13 € / nuit</b>
▪ <i>Séjours en Maisons ou Services de Repos et de Convalescence faisant suite sans interruption à une hospitalisation médicale ou chirurgicale, séjour en Centres ou Services de Rééducation fonctionnelle ou de moyen séjour, en Établissements Psychiatriques, et en Établissements climatiques de pneumologie et sanatoriums pour adultes</i>			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	<b>100 %</b>
Soins et honoraires	80 % / 100 %	20 % / -	<b>100 %</b>
Transports	65 %	35 %	<b>100 %</b>
<b>Forfait journalier (pendant 60 jours par année civile)</b>	-	18 € / jour	<b>18 € / jour</b>
<b>Chambre particulière (pendant 60 j par année civile)</b>	-	68 € / jour	<b>68 € / jour</b>
▪ <i>Séjours en Maisons d'Enfants spécialisées et Établissements Climatiques pour enfants et adolescents, en Aériums, Préventoriums, Homes d'enfants, en Centres ou Maisons d'accueil pour handicapés enfants et adultes, en Maisons de régime et de Diététique et en Centres de posture pour alcooliques et toxicomanes, Séjours en Maisons ou Services de Repos et de Convalescence ne faisant pas suite à une hospitalisation médicale ou chirurgicale</i>			
Frais de séjour	80 % / 100 %	20 % / -	<b>100 %</b>
Soins et honoraires	80 % / 100 %	20 % / -	<b>100 %</b>
Transports	65 %	35 %	<b>100 %</b>
<b>➤ PARTICIPATION FORFAITAIRE</b>			
<i>Participation laissée à la charge de l'assuré par l'Assurance Maladie Obligatoire, sur certains actes d'un tarif égal ou supérieur à 120 €</i>	-	OUI	<b>OUI</b>
<b>➤ PRÉVENTION</b>			
Détartrage annuel complet sus et sous gingival, effectué en deux séances maximum (SC12)	70 %	30 %	<b>100 %</b>
Vaccination (diphtérie, tétanos, poliomyélite)	65 %	35 %	<b>100 %</b>
Acte d'ostéodensitométrie (limité aux femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans)	70 %	30 %	<b>100 %</b>
<b>➤ ALLOCATION OBSÈQUES</b> (Son existence et son montant sont déterminés annuellement par l'Assemblée Générale)			
<i>Si souscription du risque maladie avant 55 ans et avoir cotisé pour ce risque sans interruption</i>	-	305 €	<b>305 €</b>

\* % du tarif de responsabilité du RO, ou forfait dans la limite des frais engagés

Cette garantie respecte l'ensemble des règles des contrats responsables.

**ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES**  
**DE LA CHARENTE**

**Cotisations au 1<sup>er</sup> Janvier 2014**

**ACTIFS**

**COTISATIONS MENSUELLES AU 01/01/2014** (Taxe CMU 6,27 % et TCA 7 % incluses)

- 1 Adulte	: 58,32 €
- 1 Adulte + 1 enfant	: 103,97 €
- 1 Adulte + 2 enfants et +	: 134,33 €
- Couple	: 116,64 €
- Couple + enfant(s)	: 149,23 €

Sont considérés comme « enfants » :

*. ceux jusqu'à 25 ans.*

**RETRAITES**

**COTISATIONS MENSUELLES AU 01/01/2014** (Taxe CMU 6,27 % et TCA 7 % incluses)

- Adulte	: 74,92 €
- Enfant	: 47,77 €

Sont considérés comme « enfants » :

*. ceux jusqu'à 25 ans.*

*Si vous désirez obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter  
Madame Gisèle MAINGUET qui prend la suite de Madame GROISELEAU  
au 05.45.68.23.62 ou 06.13.74.13.88*

MUTUELLE 403 - Siège Social - 16, rue René Goscinny - CS 20000 - 16013 ANGOULEME Cedex - Tél. : 05.45.20.51.20

COGNAC  
12, rue du 14 Juillet  
16100 COGNAC  
Tél. : 05 45 32 20 95

LA ROCHELLE  
1, rue du Port  
17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 05 46 27 31 37

SAINTES  
92, Av. Gambetta  
17100 SAINTES  
Tél. : 05 46 74 03 91

BRIVE LA GAILLARDE  
10, Av De Paris  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél. : 05 55 22 02 69

BORDEAUX  
7, rue Georges Bonnac  
33000 BORDEAUX  
Tél. : 05 57 89 40 04

LIMOGES  
1, av. Garibaldi - BP 3611  
87036 LIMOGES Cedex 1  
Tél. : 05 55 33 86 20

SAINT-JUNIEN  
1, place Guy Mocquet  
87200 SAINT-JUNIEN  
Tél. : 05 45 32 20 95